

**Université**

**de Strasbourg**

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 9 juillet 2024**

Délibération  
n°136-2024  
Point 4.18.5.4

#### **Point 4.18.5.4 de l'ordre du jour**

**Tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion proposées hors SFC**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Le DU Investigations financière et analyse financière criminelle sera fermé en 2024/2025.

La composante souhaite aussi la transformation du DU Etudes judiciaires et policières en une année de classe préparatoire Préparation aux concours Justice/police/gendarmerie.

Aucune augmentation de tarif n'est demandée par la composante.

Le 11 juin 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 26 voix pour et 2 « ne prend pas part au vote ».

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion proposées hors SFC.

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

			Codes APOGEE				Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	
Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FI droits spécifiques	Remarques / Modifications
<b>Droit, Economie, Gestion, et Sciences politiques et sociales</b>									
<b>Droit</b>	DU Investigations financière et analyse financière criminelle	M						Fermé en 2024/2025	
<b>Droit</b>		1A	DAU9U	213	DAU9U1	213	0		
<b>Droit</b>		2A	DAU9U	213	DAU9U2	213	0		
<b>Droit</b>		3A	DAU9U	213	DAU9U3	213	0		
<b>Droit</b>	DU Clinique Droits de l'homme	M							
<b>Droit</b>		1A	DA8LU	231	DA8LU1	231	350	350	
<b>Droit</b>		2A	DA8LU	231	DA8LU2	231	150	150	
<b>Droit</b>	DU Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise		DA36U	210	DA36U1	210			
	1ère année	L	DA36U1				150	150	
	2ème année	M	DA36U1				150	150	
	3ème année	M	DA36U1				900	900	
<b>Droit</b>	DU Pollutions, nuisances et résilience - Acteurs de la protection de l'environnement	M							
<b>Droit</b>	Profil 1 (inscrit dont de DU est une formation complémentaire)		DAU5U	711	DAU5U1	201	150	150	
<b>Droit</b>	Profil 2 (inscrit dont de DU est une formation la formation principale)		DAU5U	711	DAU5U2	101	200	supression de ce tarif	
<b>Droit</b>	DU Pratique et contentieux des relations de travail	L							Création actée en juin 2023
	Fomation initiale						/	450	
	Prépa-talents						/	1500	
<b>Droit</b>	DU Terminologie juridique anglaise	M	DAU7U	71	DAU7U1	101	112	112	
<b>Droit</b>	DU Etat de droit en Europe	M	DAUJU	320	DAUJU1	320	0	0	
<b>Droit (IEJ)</b>	Préparation à l'examen d'accès au CRFPA	M					400	400	
<b>Droit (IEJ)</b>	Préparation à l'examen d'accès au CRFPA (étudiants inscrits à la préparation aux concours Justice, police et gendarmerie)	M					200	200	
<b>Droit (IEJ)</b>	Préparation aux concours Justice/police/gendarmerie		DAP6U	231	DAP6P1	231		900	Transformation du DU Etude judiciaire et policière en classe préparatoire
<b>Droit (IEJ)</b>	DU Etudes judiciaires et policières	M					1000	Fermé en 2024/2025	

**RENOUVELLEMENT DE DU/DIU** (non géré par le SFC) SANS modification  AVEC modification

Composante : Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : **Diplôme de juriste conseil d'entreprise DJCE**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 26 février 2024

En cas de modifications, les préciser ainsi que leurs motifs :

- **Remplacement de l'enseignement de « Droit pénal des affaires » par un enseignement de « Techniques contractuelles : A la suite de la modification de l'offre de formation de Master, les étudiants doivent suivre l'enseignement de « European Business Law » dans le cadre de la maquette de Master 1. En conséquence, l'enseignement de Techniques Contractuelles devra être suivi au titre de la deuxième année de DU, à la place de celui de droit pénal des affaires, qui est donc supprimé.**

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : /

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise – 34 bis rue Vignon, 75009 PARIS

La FNDE coordonne les enseignements et en finance une partie (50 heures d'enseignement en droit fiscal, droit des sociétés et droit social).

La FNDE organise aussi des enseignements au mois de juin, qui se déroulent à l'Université de Montpellier et qui donnent lieu à la délivrance d'un certificat de spécialisation.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 25 inscrits non exonérés dans chaque année du diplôme sont nécessaires pour équilibrer le budget

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? oui

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : La première année de DU est adossée à la troisième année de Licence ; les deuxièmes et troisièmes années de DU sont adossées au Master Droit des affaires, parcours Juriste conseil d'entreprise, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

- 40,5 HeTD au titre de la première année de DU
- 72 HeTD au titre de la deuxième année de DU
- 340 HeTD au titre de la troisième année de DU

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	14 DU 1 <sup>e</sup> année	0	0
	27 DU 2 <sup>e</sup> année	0	0
	26 DU 3 <sup>e</sup> année	0	1
Formation Continue			

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	23 530	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	28 850
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	5 770	Autres recettes * ( fonds propres faculté)	270
Autres dépenses			
Total des dépenses	29 120	Total des recettes	29120
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

(Informations issues de l'Association des Etudiants Juristes d'Affaire de Strasbourg)

Les diplômés du DJCE intègrent principalement :

- Les cabinets d'avocats d'affaires, généralistes ou spécialisés, français ou étrangers, en qualité d'avocat collaborateur, de salarié ou d'associé ;
- Les entreprises industrielles ou commerciales, françaises ou étrangères, privées ou publiques, en qualité de juriste ou de fiscaliste.

Ils intègrent également les services juridiques ou fiscaux :

- Des entreprises financières (établissements de crédit, prestataires de services d'investissement, entreprises d'assurance), en qualité de juriste, de fiscaliste ou de déontologue ;
- Des cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes ;
- Des études notariales, en qualité de notaire ou de clerc de notaire ;
- Des études d'administrateur judiciaire ou de mandataire judiciaire

Certains diplômés s'orientent également dans la carrière universitaire, en qualité de maître de conférences ou de professeur.

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	20 (1 <sup>ère</sup> année) + 28 (2 <sup>ème</sup> année) + 28 (3 <sup>ème</sup> année)	20x150 + 28x150 + 28x900 = 32 400 euros
Formation Continue		
Exonération	1 en 3 <sup>ème</sup> année	

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	23 530€	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	32 400 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	6 480 €	Autres recettes *	
Autres dépenses*	1890 €		
Total des dépenses	32 400 €	Total des recettes	32 400 €
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		1 890 €	

## 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE X (1<sup>ère</sup> année) MASTER X (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année)

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAUEU1/320	150 euros	Apogée
DAUEU2/320	150 euros	Apogée
DAUEU3/320	900 euros	Apogée

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Responsables pédagogiques du diplôme :

Etienne FARNOUX, Professeur des Universités, section 01, [efarnoux@unistra.fr](mailto:efarnoux@unistra.fr) Ariane PERIN-DUREAU, Professeur des Universités, section 01, [perindureau@unistra.fr](mailto:perindureau@unistra.fr)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  ou Non



## DU DJCE - maquette 2024-2025

A la suite de la modification de l'offre de formation de Master, les étudiants doivent suivre l'enseignement de *European Business Law* dans le cadre de la maquette de Master 1. En conséquence, l'enseignement de *Techniques Contractuelles* devra être suivi au titre de la deuxième année de DU, à la place de celui de *Droit pénal des affaires*, qui est donc supprimé.

### Première année de Diplôme de Juriste conseil d'Entreprise :

Les enseignements comprennent des cours mutualisés et portés par la Licence mention Droit, troisième année, ainsi que des enseignements propres au Diplôme de Juriste conseil d'Entreprise sous forme de séminaires d'application.

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HETD)
<b>UE 1. Découverte de la comptabilité</b>										
		1	Acquisition et maîtrise des principes de base de la comptabilité	Comptabilité (L3, S2)	32					48
<b>UE 2. Découverte du droit social</b>										
		1	Approfondissement et mise en pratique des compétences théoriques	Droit du travail 1 – Séminaire d'application			13.5			13.5
		1		Droit du travail 2 – Séminaire d'application			13.5			13.5
<b>UE 3. Découverte du droit fiscal</b>										
		1	Approfondissement et mise en pratique des compétences théoriques	Droit fiscal - Séminaire d'application			13.5			13.5
<b>UE 4. Histoire du droit de l'entreprise</b>										
		1		Histoire du droit social (L3, S1)	32					48
		1		Histoire de la propriété en Europe (L3, S2)	32					48
				<b>Total</b>						184,5

CM = cours magistraux

CI = cours intégrés

TD = travaux dirigés

TP = travaux pratiques

TE = travail étudiant hors cours, TD et TP

## Deuxième année de Diplôme de Juriste conseil d'Entreprise :

Les enseignements comprennent des cours mutualisés et portés par le Master 1 mention Droit des affaires ainsi que des enseignements propres au Diplôme de Juriste conseil d'Entreprise sous forme de séminaires d'application.

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HETD)
UE 1. Le patrimoine de l'entreprise										
		1	Découverte et acquisition des connaissances fondamentales	Régimes matrimoniaux	15					22,5
		1		Successions et libéralités	15					22,5
		1		Propriété intellectuelle (M1, S1)	32					48
UE 2. Les salariés de l'entreprise										
		1	Approfondissement et mise en pratique des compétences théoriques	Ingénierie des relations collectives de travail – Séminaire d'application			13.5			13.5
		1		Gouvernance sociale des entreprises – Séminaire d'application			13.5			13.5
UE 3. L'activité de l'entreprise										
		1	Découverte et acquisition des connaissances fondamentales	Droit international privé 1 (M1, S1)	32					48
		1		Droit international privé 2 (M1, S2)	32					48
		1		Techniques contractuelles	32					48
					<b>Total</b>					264

CM = cours magistraux

CI = cours intégrés

TD = travaux dirigés

TP = travaux pratiques

TE = travail étudiant hors cours, TD et TP

## Troisième année de Diplôme de Juriste conseil d'Entreprise :

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Disciplines concernées	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HELD)
Allemand							26			26
Anglais							26			26
Module « Comptabilité »			Appliquer les règles complexes à des situations concrètes (analyse des faits, qualification et discussion)		36					54
Module « Droit des sociétés »					48					72
Module « Droit fiscal »					60					90
Module « Droit social »					48					72
				<b>Total</b>	192		52			340

CM = cours magistraux  
 CI = cours intégrés  
 TD = travaux dirigés  
 TP = travaux pratiques  
 TE = travail étudiant hors cours, TD et TP



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2024 - 2025**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : Etat de droit en Europe

Date d'approbation par le Conseil de composante : 26 février 2024

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : partenariat avec l'Université de Sofia, avec laquelle l'université a un accord de coopération et la faculté un accord Erasmus

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Le DU est adossé au Master « Etat de droit et droits fondamentaux », dispensé par l'Université de St Clément d'Ohrid Sofia  
Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 52,5 HETD  
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	8		
Formation Continue			

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	2782,50	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	1431 (missions Erasmus)
Autres dépenses*		Ressources propres	1351,50
Total des dépenses	2782,50	Total des recettes	2782,50
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser :

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) : la quasi-totalité des étudiants du DU sont déjà intégrés professionnellement en Bulgarie (Procureurs, avocats, juristes d'entreprises) quand ils suivent le DU

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	10	/
Formation Continue		

Exonération		
-------------	--	--

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	2782,50	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	1431 (missions Erasmus)
Autres dépenses*		Ressources propres	1351,50
Total des dépenses	2782,50	Total des recettes	2782,50
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAUJU1	/	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  OU NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2024 - 2025**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : **DU Pollutions, nuisances et résilience – Acteurs de la protection de l'environnement**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 26 février 2024

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

**Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 20**

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Oui

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : Master Droit de l'environnement et Master Plante, environnement et génie écologique PEnGé (Faculté des sciences de la vie)

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 16 HCM

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	30	0	0
Formation Continue	0	0	0

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1248	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	4500
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	900	Autres recettes *	
Autres dépenses*	2352		
Total des dépenses	4500	Total des recettes	4500
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser : déplacements missions

Commentaire du résultat :

Le nombre des inscrits est en baisse par rapport à l'année 2022-2023 (- 5 inscrits), compensée par la baisse du nombre d'heures non mutualisées avec les Masters Droit de l'environnement et PEnGé (75 HTD en 2022-23, 24 HTD en 2023-24), qui fait suite aux modifications de la maquette votée l'an dernier.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	23	150
Formation Continue	0	
Exonération	5	0

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1248	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	3450
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	690	Autres recettes *	
Autres dépenses*	1512		
Total des dépenses	3450	Total des recettes	3450
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAU5U1	150 euros	Apogée
DAU5U1		SFC

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui  ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

<b>Université</b>				
			de Strasbourg	

# Maquette

## Modification du

<i>[DU Pratique et contentieux des relations de travail]</i>
--

pour l'année universitaire **2024/2025**

*note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme*

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante

à la DES : [des-appui@unistra.fr](mailto:des-appui@unistra.fr), au Service de formation continue, le cas échéant : [dominique.schlaefli@unistra.fr](mailto:dominique.schlaefli@unistra.fr)

## I. Nature de la demande <sup>\*</sup> (les points signalés par une <sup>\*</sup> sont des champs obligatoires pour les référentiels Qualiopi et HCERES)

Public :  formation initiale hors alternance

formation continue (lettre d'intention à faire parvenir alors aussi au SFC, [dominique.schlaefli@unistra.fr](mailto:dominique.schlaefli@unistra.fr))

formation en alternance (contrat d'apprentissage et/ou contrat professionnel)

## II. Exposé des motifs de la création / modification <sup>\*</sup>

Consignes : Ce formulaire est utilisé pour les créations de formation et pour leur modification. Cette rubrique est l'argumentaire principal de la demande, à l'intention des élus des conseils de composante et centraux. Elle doit donc être renseignée de façon adaptée à la nature de la demande, avec soin, clarté et brièveté.

*Pour une création, il s'agit de corriger ou confirmer, développer si nécessaire, les éléments apportés dans le cadre de la lettre d'intention. Pour mémoire :*

- *une description des objectifs en termes de compétences de la formation. L'intérêt de la formation par rapport à l'environnement national, scientifique, sociétal, professionnel, et/ou international doit être expliqué, notamment par des données étayées. Il s'agit d'expliquer la nécessité pour l'Université de Strasbourg de dispenser cette formation. <sup>\*</sup>*
- *des éléments de repérage précis pour l'insertion professionnelle des diplômés, ou les options qui sont offertes aux diplômés souhaitant poursuivre leurs études à l'université une fois le diplôme acquis. Lorsque le public est déjà en emploi, il s'agit d'indiquer les métiers types qui constituent le bassin de recrutement de la formation, et pour lesquels elle constitue une plus-value, voire un outil d'évolution de responsabilité ou de carrière. Il s'agit d'apporter des éléments concrets de lien avec l'environnement professionnel et de formation, ainsi que de chiffrer le besoin de professionnels formés sur le marché du travail cible, notamment transfrontalier, et pour les poursuites d'études, les effectifs qui peuvent être accueillis au sein des formations visées. Même dans une démarche expérimentale, il s'agit de démontrer la réalité du besoin que vise à satisfaire la formation, les opportunités qui s'offriront au diplômé, ainsi que des éléments de perspectives pour la formation. <sup>\*</sup>*
  - Pour l'insertion professionnelle : se référer à la **nomenclature/ code ROME**. Détailler les secteurs d'activités concernés et le type d'entreprise (privée, publique...) : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-code-rome-et-les-fiches-metiers-@/article.jsp?id=60702>
  - Pour les poursuites d'études visées : détailler les **cursus** vers lesquels la formation mène, notamment au sein de l'université de Strasbourg : [https://www.unistra.fr/index.php?id=etudes&utm\\_source=unistra\\_fr&utm\\_medium=unistra\\_fr\\_homepage](https://www.unistra.fr/index.php?id=etudes&utm_source=unistra_fr&utm_medium=unistra_fr_homepage)
- *une explication de la cohérence, de la complémentarité de la formation dans l'offre de la discipline concernée à l'université, dans l'offre de la composante ou d'autres composantes. Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure la formation se fonde sur des compétences apportées par des formations en amont et/ ou nourrit des compétences requises par des formations en aval. Il s'agit aussi, dans un effort d'efficacité dans l'utilisation des moyens de l'université et de cohérence des contenus, d'expliquer si et dans quelle mesure la formation mutualise ses enseignements avec d'autres formations de l'université, qu'elle s'appuie sur elles ou qu'elle leur apporte des contenus. <sup>\*</sup>*
- *l'appui sur les organismes de recherche de l'université ou liés à l'université, afin de démontrer l'appui de la formation sur la recherche. <sup>\*</sup>*

- *une explication de la stratégie de formation de la composante au vu de la création de cette formation et par rapport à l'offre existante.\**
- *Quant aux formations analogues ailleurs dans le bassin régional, national et transfrontalier, et spécificité du projet, il est attendu un panorama de l'environnement, éventuellement de la concurrence, proche ou lointaine de la formation, afin d'apprécier dans quelle mesure la formation répond à un manque ou positionne l'université sur un marché déjà rempli, du point de vue des objectifs en termes de compétences. Il s'agit, par ailleurs, lorsque sont identifiées des formations voisines, d'identifier les synergies, immédiates ou en perspective, dont la formation pourrait profiter (logique de réseaux, couverture nationale, ressources scientifiques, échanges et mobilités, etc.)*
- *Soutien des entreprises partenaires (uniquement pour les créations en alternance. Indiquer le type et le nombre d'entreprises soutenant le projet. Préciser si des branches ou autres partenaires ont été contactés (si des démarches de prises de contacts sont en cours, préciser l'état de ces démarches).\**

Pour une modification de formation, il s'agit,

- *après avoir rappelé les objectifs, en termes de compétences et d'objectifs professionnels,*
- *de détailler les raisons qui ont mené à la modification des contenus ou de la démarche pédagogique mise en œuvre dans cette formation, par exemple en lien avec une démarche expérimentale, une approche programme, et/ou le dispositif de contrôle qualité de la formation,*
- *de résumer les mesures mises en œuvre.*

La lettre d'intention de création du DU Pratique et contentieux des relations de travail déposée au mois d'octobre 2022 présentait un projet dont l'ouverture était envisagée pour la rentrée universitaire 2023. Toutefois, afin de pouvoir proposer dans le cadre de ce diplôme des enseignements dont la création est envisagée dans le cadre de la nouvelle offre de formation 2024-2028 et d'assurer une communication efficace sur l'ouverture du DU, il a été décidé, de concert avec les différents partenaires du projet, de **reporter l'ouverture du diplôme à la rentrée 2024.**

## **1. Les objectifs de la formation**

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail, organisé en partenariat avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est, a pour objectif de former des étudiants en formation initiale inscrits en troisième année de Licence Droit ou AES ou titulaire d'une Licence en Droit ou AES, ou d'un DUT/BUT Carrières juridiques, d'approfondir et de compléter les connaissances acquises en droit du travail ou en lien avec le cadre juridique des relations de travail, tant dans leur dimension théorique que pratique. Il s'agit de leur offrir les savoirs et les savoirs-faire nécessaires pour prétendre aux métiers du service public du droit social accessibles avec un Bac+3 (inspecteurs des URSSAF, etc.) et de leur fournir les apports méthodologiques et le soutien pédagogique nécessaire à la préparation de certains concours administratifs (concours de l'inspection du travail). De nombreuses carrières administratives en droit social sont méconnues des étudiants en droit et en gestion, alors qu'elles se sont fortement renouvelées quant aux missions, aux ouvertures de postes et à l'évolution de carrière.

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail est également destiné aux étudiants juristes et gestionnaires qui voudraient intégrer les métiers du droit social et des relations sociales en entreprise, dès l'obtention de leur diplôme de Licence. Il s'agit de donner des éléments de pratiques opérationnelles en droit social et en contentieux de travail, qui complèteraient les enseignements délivrés en droit social en Licences Droit et AES.

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail intéressera aussi les étudiants juristes qui souhaitent renforcer leurs compétences en matière de contentieux au travail, en vue de devenir, plus tard, avocat ou d'intégrer un service contentieux d'une entreprise privée ou publique ou d'une administration sociale.

## **2. Les débouchés/poursuite d'études**

Le DU Pratique et contentieux des relations de travail a une double visée :

- *au titre de l'insertion professionnelle* : ce diplôme permettra aux étudiants de valoriser leur diplôme de Licence Droit ou AES et d'envisager une insertion professionnelle à court ou moyen terme. En effet, on ne peut ignorer que la mise en place de la sélection à l'entrée du Master 1 a soulevé un défi nouveau, celui de la (re)valorisation du diplôme de Licence dont on sait qu'il est parfois envisagé comme la seule condition préalable et nécessaire à l'accès à un Master et non plus comme un diplôme à part entière susceptible d'offrir des débouchés professionnels immédiats. Pourtant, certains métiers du droit social sont accessibles avec un diplôme de Licence.

Il en va ainsi du concours de l'inspection du travail ou encore des contrôleurs URSSAF travail illégal (Code ROME : K1502 Contrôle et inspection des affaires sociales).

Du reste, les étudiants pourront également envisager intégrer, en qualité d'assistant juridique, chargé de mission ou d'études un service de relations sociales ou de ressources humaines, ou un service de contentieux dans une entreprise privée ou publique (codes ROME : K1205 Chargé d'information juridique et sociale / K1902 Assistant de cabinet juridique ; Assistant de service juridique).

*Au titre de l'insertion professionnelle, le concours de l'inspection du travail offre 200 places par année et l'URSSAF offre 95 postes d'inspecteur chargé de la lutte contre le travail dissimulé. Par ailleurs, de très nombreux emplois sont*

à pouvoir actuellement dans les services de relations sociales et de contentieux du travail des entreprises privées et publiques.

- *au titre de la poursuite des études* : le DU Pratique et contentieux des relations de travail permet aux étudiants d'étoffer leur bagage de connaissances en droit du travail, en bénéficiant d'enseignements spécialisés pensés en complémentarité de ceux dispensés dans le cadre de la formation de Licence, plus généraliste. Les étudiants qui souhaiteraient, à l'issue du DU, poursuivre leurs études, pourront ainsi envisager de présenter une candidature dans les Masters où le droit social occupe une place singulière. Au sein de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, les étudiants pourront notamment envisager une candidature au Master Droit social interne, européen et international.

*Au titre de la poursuite d'études, le Master Droit social interne, européen et international offre aujourd'hui 32 places.*

### 3. Contexte du projet

Le DU projeté s'inscrira parfaitement dans l'offre de formation de l'Unistra et plus particulièrement, dans celle de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion et de l'Institut de préparation à l'Administration générale (IPAG).

Les formations dispensées au sein de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion sont déjà particulièrement axées sur le droit social, tant dans la filière Droit (Master droit social, interne, européen et international) qu'AES. Le DU proposera des enseignements de mise en situation (contentieux social, droit pénal du travail, droit des conditions de travail, Emploi et formation professionnelle etc.), délivrés notamment par des professionnels, complémentaires aux enseignements dispensés en Licence.

*Au sein de l'Université de Strasbourg, il n'existe aucune autre formation de ce type.* Aucun diplôme à ce niveau d'études ne porte exclusivement sur ces compétences. Du reste, au sein de l'Institut de préparation à l'Administration générale, s'il existe le DU Concours Administratifs, il n'existe pas à ce jour de préparation spécifique au concours de l'inspection du travail.

*Au plan national, il existe deux autres formations, soutenues par l'Administration du travail, et visant à offrir à des étudiants inscrits dans la classe préparatoire Talents du service public pour préparer le concours de l'Inspection du travail, l'accès à une formation diplômante (DU). Ainsi, l'Institut d'Études du travail de Lyon (Université Lyon II) propose un DU Droit et gestion des ressources humaines. Un autre DU est également en cours de création et devrait s'ouvrir à la rentrée 2023 à l'Université de Lille. Toutefois, l'Université de Strasbourg est la seule à l'envisager dans la région Grand-Est. Du reste, à la différence des DU de Lille et Lyon II, le projet de DU ici présenté est le seul à offrir une formation tournée vers le contrôle et le contentieux du travail.*

## III. Composante de rattachement :

### A. Composantes ou services associées :

**Composante de rattachement :**

**Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion**

**Composantes ou services associées :**

**Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)**

### B. Universités partenaires \*

Les énumérer ici. Si le diplôme est construit en partenariat avec une ou des universités, préciser quelle université est porteuse du diplôme. Merci de joindre la convention ou le projet de convention au dossier.

*note : il s'agit ici de distinguer la coopération stable, voire fondatrice, et si possible institutionnalisée par une convention ou un projet de conventionnement, de la coopération ponctuelle.*

**Sans objet**

## C. Autres partenariats <sup>\*\*</sup>

Décrire les autres partenaires, privés ou publics (notamment les lycées), et les modalités du partenariat en particulier dans le cas où l'organisation du diplôme est déléguée à un organisme de formation (FC le plus souvent). Dans ce cas, l'organisme doit être clairement identifié :

- Raison sociale, adresse, responsable
- Résumé des modalités de partenariat
- Renvoyer à une convention, obligatoire, en annexe à la maquette – note : la DES propose des modèles et un accompagnement à l'établissement des accords pédagogiques avec des partenaires français, la Direction des relations internationales avec des partenaires internationaux.

### Partenaires fondateurs :

#### 1) Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est

6, rue Hirn 67085 STRASBOURG  
grand-est.dreets.gouv.fr  
03.69.20.97.71

La DREETS Grand Est mène actuellement une politique d'attractivité du métier d'inspecteur du travail. Dans ce cadre, elle soutient vivement ce projet et s'est, à ce titre, engagée à mettre à la disposition du diplôme différents moyens : versement d'une subvention financière, mise à disposition d'agents de l'inspection du travail pour réaliser des interventions auprès des étudiants (dans le cadre de séminaire ou dans la préparation aux épreuves du concours), accueil d'étudiants en stage au sein des services de l'Administration du travail. Une convention a été conclue à cette fin.

#### 2) Institut national du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (INTEFP)

1498, route de Sain Bel  
69280 Marcy L'étoile  
04 78 87 47 47

L'INTEFP, institut de formation des élèves-inspecteurs du travail et des inspecteurs du travail, mène des actions de formation à destination des futurs candidats au concours de l'inspection du travail, notamment au travers d'une Classe Talents du service public. L'Institut soutient également ce projet de diplôme. Elle s'engage notamment à mettre 3 places de leur Classe Talents à la disposition du DU Pratique et contentieux des relations de travail, et prendra en charge les droits d'inscription des étudiants concernés (des droits spécifiques d'inscription pour ces places ont été fixés).

Une convention a été conclue à cette fin.

## IV. Responsables de la formation pour l'Université de Strasbourg <sup>\*\*</sup>

- **Sabrina Mraouahi**  
Maître de conférences en droit privé (section 01)  
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion  
1 place d'Athènes - BP 66 - 67045 Strasbourg Cedex  
Tél. : 06.68.02.86.58  
Courriel. : mraouahi@unistra.fr

## V. Conditions d'admission et public concerné <sup>\*\*</sup>

### A. Mode de recrutement / sélection <sup>\*\*</sup>

Rappel : la sélection est possible à l'entrée en BUT, en M1, dans le cadre des diplômes d'établissement et/ou d'école.

*Note : il s'agit d'indiquer les filières et niveaux de formation constituant le bassin de recrutement de la formation. Détailler pour le 1<sup>o</sup> cycle les attendus et les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers, et pour le 2<sup>d</sup> cycle, les prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions. Une attention particulière doit y être apportée en cas de formation en partenariat : les deux parties doivent s'accorder sur les modalités et le profil de recrutement. Ces éléments sont attendus dès octobre précédent la rentrée universitaire concernée.*

Peuvent candidater au DU Pratique et contentieux des relations de travail :

- les étudiants, inscrits en filière Droit ou AES, justifiant d'avoir validé au moins les deux premières années de Licence,
- les étudiants titulaires d'un DUT/BUT Carrières juridiques,
- les étudiants titulaires d'une Licence Droit ou AES ou d'un diplôme équivalent.

Les candidats doivent justifier de connaissances fondamentales en droit privé et/ou en droit public et d'un bon niveau d'ensemble. Aucun autre pré-réquis spécifique n'est imposé.

Les candidats à la Classe Prépa-Talents doivent, en outre, répondre aux critères propres à la Prépa-Talents, à savoir :

- niveau de diplôme requis pour passer le concours d'inspecteur du travail (justifier d'être titulaire d'un niveau Bac+3)
- conditions de ressources.

Pour tous les candidats, la sélection sera réalisée à partir :

- d'une évaluation du dossier du candidat,
- et d'un entretien.

## B. Effectifs prévisionnels

*Note : il s'agit d'indiquer, au vu des ressources dont dispose la formation, l'effectif minimal d'ouverture de la formation et sa capacité d'accueil maximale.*

*Veillez notamment aux considérations de constance des coûts : **toute création doit être accompagnée d'une suppression de volume équivalent, ou d'un financement spécifique sur ressources propres, en en précisant l'origine.** Cf. rubriques X et XI.*

### Capacité d'accueil

Effectif attendu	20
Capacité minimale	12
Capacité maximale	25

## VI. Modalités d'évaluation des étudiants \*

Préciser les modalités d'examen des étudiants, en prêtant attention à préciser, en fonction du cadre juridique du diplôme concerné :

- Le régime d'évaluation : évaluation continue intégrale OU contrôle terminal, mêlé de contrôle continu
- la nature des épreuves (écrit, oral, autre), y compris, le cas échéant, la présentation d'un mémoire, l'évaluation d'un stage
- les coefficients
- les conditions de réussite au diplôme, en particulier les règles éventuelle de compensation, et le calcul du résultat du diplôme
- la composition du jury

N'hésitez pas à vous aider de la structure du diplôme pour les présenter en tableau.

Pour les Licences et Masters, veiller à respecter les Règles générales des modalités d'évaluation des étudiants, ainsi que les règles de la composante.

### MECC

Pour les étudiants inscrits simultanément en 3<sup>e</sup> année de Licence Droit et dans le DU, certains cours peuvent déjà être suivis dans le cadre de leur 3<sup>e</sup> année de Licence (et pourront être validés au titre du DU – cf. UE1 (Droit du travail 1 et Droit du travail 2), UE3 (Droit pénal, Procédure pénale, Procédure civile, Droit de la responsabilité administrative, Droit de la fonction publique).

	CM	Séminaires	Coeff.	Evaluation
<b>UE 1 Droit du travail - Fondamentaux</b>	66 h		<b>3</b>	Contrôle terminal
Droit du travail 1 (S1) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i>	33 h	-		Epreuve écrite
Droit du travail 2 (S2) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i>	33 h	-		Epreuve écrite
<p>Les enseignements de l'UE 1 (Droit du travail 1 et Droit du travail 2) donnent lieu à examen terminal écrit dont les modalités sont arrêtées chaque année par l'enseignant responsable des enseignements (coefficient 1).</p> <p>Les étudiants, ayant déjà suivi ces enseignements l'année précédant l'entrée dans le DU, peuvent demander que les notes obtenues dans le cadre de leur troisième année de Licence Droit, au titre du contrôle terminal enseignements Droit du travail 1 et Droit du travail 2, seront reprises pour l'évaluation dans le cadre du DU. Un contrat pédagogique sera établi à cet effet.</p>				
<b>UE 2 Droit du travail - Approfondissement</b>	70 h	16 h	<b>1</b>	Contrôle continu (CC)
Contentieux social (S2) <i>Mutualisé avec Master 1 Droit social interne, européen et international</i>	15 h	4h		CC
Droit pénal du travail (S2) <i>Mutualisé avec Master 1 Droit social interne, européen et international</i>	15 h	4h		CC
Introduction au droit social européen et international (S1)	10 h	-		CC
Emploi et formation professionnelle (S1)	15 h	4h		CC
Droit des conditions de travail (S2)	15 h	4h		CC
<b>UE 3 Ouverture</b> <i>L'étudiant.e suit 4 matières dont Droit pénal et Procédure pénale (matières obligatoires) et 2 matières à choisir</i>	66 h		<b>1</b>	Contrôle continu (CC)
Droit pénal (S1) – <b>obligatoire</b> <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i>	33h	-		CC
Procédure pénale (S2) – <b>obligatoire</b> <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i>	33h	-		CC
Procédure civile (S2) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i>	33h	-		CC

	CM	Séminaires	Coeff.	Evaluation
Droit de la responsabilité administrative (S1) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i>	33h	-		CC
Droit de la fonction publique (S2) <i>Mutualisé avec Licence 3 Droit</i>	33h	-		CC
Politiques publiques et institutions sociales (S2) <i>Mutualisé avec l'IPAG</i>	24 h	-		CC
<b>UE 4 Insertion professionnelle</b> <i>L'étudiant.e suit les conférences en droit social obligatoires, et choisit soit le séminaire de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours, soit le stage obligatoire</i>	-	27 h	<b>1</b>	Contrôle continu (CC)
Séminaire de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours ( <i>en partenariat avec l'IPAG</i> )	-	27 h		CC
Stage obligatoire de 4 semaines minimum	-			CC
Participation à des conférences en droit social	-			CC
<p>Les enseignements des UE 2, UE 3 et U4 donnent lieu à un contrôle continu commun. La note attribuée au titre du contrôle continu est simultanément portée au crédit de ces trois UE.</p> <p>La note de contrôle continu tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'assiduité aux cours et séminaires de l'UE 2 et aux conférences obligatoires, ainsi qu'aux séminaires de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours pour les étudiant.e.s ayant choisi ce module au titre de l'UE 4 ;</li> <li>- de la participation orale et écrite des étudiant.e.s aux cours et aux séminaires de l'UE 2. Pour les étudiant.e.s ayant choisi le module de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours au titre de l'UE 4, la participation orale et écrite à ces séminaires est également prise en compte. Pour les étudiant.e.s ayant choisi le stage obligatoire au titre de l'UE 4, le rapport de stage entre dans cette évaluation ;</li> <li>- d'un grand oral, devant un jury composé d'universitaires et de professionnels intervenant dans la formation, portant sur l'ensemble des enseignements relevant des UE 2, UE 3 et UE 4. L'épreuve orale, qui est une épreuve unique, se déroule selon les modalités suivantes : l'étudiant.e tire au sort un sujet qu'il prépare pendant deux heures, dans une salle surveillée. Le sujet est un sujet de réflexion qui peut être, en autres, un cas pratique, un sujet de réflexion, un commentaire d'arrêt ou de texte, relatif aux matières enseignées dans les UE 2, UE 3 et UE 4. A l'issue du temps de préparation, l'étudiant.e réalise, devant le jury, une présentation de 15 minutes. Le jury pose des questions susceptibles de porter sur toutes les matières relevant des UE 2, UE 3 et UE 4 et des questions d'actualité. Pour les étudiants ayant réalisé un stage obligatoire au titre de l'UE 4, ces questions pourront également porter sur le déroulement du stage. La durée totale de l'épreuve est de 35 minutes.</li> </ul> <p>La note se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 % au titre de l'assiduité ;</li> <li>- 30 % de la participation orale et écrite ;</li> <li>- 60 % au titre de l'épreuve de grand oral.</li> </ul>				
<b>UE supplémentaire</b> Stage volontaire / participation à des concours d'éloquence				

## Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

### Article 1 - Contrôle des connaissances

Les enseignements donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :

- Les enseignements de l'UE 1 (Droit du travail 1 et Droit du travail 2) donnent lieu à examen terminal écrit dont les modalités sont arrêtées chaque année par l'enseignant responsable des enseignements (**coefficient 1**).

Les étudiants, ayant déjà suivi ces enseignements l'année précédant l'entrée dans le DU, peuvent demander que les notes obtenues dans le cadre de leur troisième année de Licence Droit, au titre du contrôle terminal des enseignements Droit du travail 1 et Droit du travail 2, soient reprises pour l'évaluation dans le cadre du DU. Un contrat pédagogique est établi à cet effet.

- Les enseignements des UE 2, UE 3 et UE 4 donnent lieu à un contrôle continu.

Ce contrôle continu est commun aux UE 2, UE 3 et UE 4. La note attribuée au titre du contrôle continu est simultanément portée au crédit de ces trois UE (pour chacune des trois UE, **coefficient 1**).

La note de contrôle continu tient compte :

- de l'assiduité aux cours et séminaires de l'UE 2 et aux conférences obligatoires, ainsi qu'aux séminaires de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours pour les étudiant.e.s ayant choisi ce module au titre de l'UE 4 ;
- de la participation orale et écrite des étudiant.e.s aux cours et aux séminaires de l'UE 2. Pour les étudiant.e.s ayant choisi le module de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation aux concours au titre de l'UE 4, la participation orale et écrite à ces séminaires est également prise en compte. Pour les étudiant.e.s ayant choisi le stage obligatoire au titre de l'UE 4, le rapport de stage entre dans cette évaluation ;
- d'un grand oral, devant un jury composé d'universitaires et de professionnels intervenant dans la formation, portant sur l'ensemble des enseignements relevant des UE 2, UE 3 et UE 4.

L'épreuve orale, qui est une épreuve unique, se déroule selon les modalités suivantes : l'étudiant.e tire au sort un sujet qu'il prépare pendant deux heures, dans une salle surveillée. Le sujet est un sujet de réflexion qui peut être, en autres, un cas pratique, un sujet de réflexion, un commentaire d'arrêt ou de texte, relatif aux matières enseignées dans les UE 2, UE 3 et UE 4.

A l'issue du temps de préparation, l'étudiant.e réalise, devant le jury, une présentation de 15 minutes. Le jury pose des questions susceptibles de porter sur toutes les matières relevant des UE 2, UE 3 et UE 4 et des questions d'actualité. Pour les étudiants ayant réalisé un stage obligatoire au titre de l'UE 4, ces questions peuvent également porter sur le déroulement du stage.

La durée totale de l'épreuve est de 35 minutes.

Les étudiants ayant réalisé un stage obligatoire au titre de l'UE 4 sont tenus de rédiger un rapport de stage. L'évaluation du rapport de stage est intégrée au contrôle continu commun des UE 2, UE 3 et UE 4, suivant les modalités décrites ci-dessus.

### Article 2 - Session d'examen

Il n'est pas organisé de deuxième session d'examen.

En cas d'absence à une épreuve, l'étudiant est déclaré défaillant et éliminé quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. Toutefois, en cas d'absence justifiée, une épreuve de remplacement pourra être autorisée par le ou les responsable(s) de la formation.

### Article 3 - Validation du diplôme

Toutes les UE se compensent entre elles.

Le diplôme est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

### Article 4 - Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit.

Toute nouvelle inscription au diplôme est subordonnée à l'autorisation du ou des responsable(s) de la formation.

## VII. Équipe pédagogique \*

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

### A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Nicolas Moizard	PR	01	Institut du travail	15	Introduction au droit social européen et international
François Duquesne	PR	01	Faculté de droit	22,5	Droit pénal du travail
Morane Keim Bagot	PR	01	Faculté de droit	7,5	Contentieux social
Anja Johansson	MCF	01	Institut du travail	10,5	Droit des conditions de travail
Sabrina Mraouahi	MCF	01	Faculté de droit	22,5	Contentieux social Droit des conditions de travail
Benjamin Dabosville	MCF	01	Institut du travail	13,5	Emploi et formation professionnelle
Michèle Forté	MCF	06	Institut du travail	9	Emploi et formation professionnelle
Christophe Tournu	PR	11	IPAG	12	Module d'insertion professionnelle et de préparation aux concours

## B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Mathieu Zeggiato	Attaché parlementaire – Assemblée nationale (Intervenant à l'IPAG)	12	Module d'insertion professionnelle et de préparation aux concours
Agents DREETS	DREETS Grand Est	3	Module d'insertion professionnelle et de préparation aux concours
Magistrats	Ministère de la Justice	4	TD Contentieux social TD Droit pénal du travail
Avocats		6	TD Droit pénal du travail TD Emploi et formation professionnelle TD Droit des conditions de travail
Agents DREETS	DREETS Grand Est	6	TD Contentieux social TD Droit des conditions de travail TD Emploi et formation professionnelle

## VIII. Enseignements <sup>\*</sup>

### REEMPLIR LE TABLEAU EN ANNEXE

*Si le diplôme comporte des spécialités, parcours ou options, vous pouvez dupliquer le tableau suivant autant de fois que nécessaire, en indiquant les UE communes/mutualisées aux différents cursus, par le biais d'un code couleur par exemple. Dans tous les cas, faire figurer en bleu les enseignements qui sont mutualisés avec une autre formation, et indiquez qui porte le cours en question.*

*Attention, les crédits européens ne peuvent concerner que des diplômes habilités, accrédités ou octroyant le grade de licence ou master. Pour tous les autres, les crédits ne seront pas reconnus au niveau européen et devront faire l'objet d'une reconnaissance formelle par les partenaires éventuels, nationaux ou internationaux pour que l'étudiant puisse s'en prévaloir.*

#### Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère : *Sans objet*

**Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée :** Dans le cadre de l'UE 4 Insertion professionnelle, les étudiants peuvent choisir de réaliser un **stage obligatoire d'une durée minimale de 4 semaines**.

**NB :** un stage ne peut être reconnu en formation initiale que dans le cadre d'une année comptant au moins 200h de cours devant les étudiants.

Le DU Pratique et contentieux des relations compte **311 heures d'enseignement** (CM, TD, séminaires), heures présence étudiant, selon le calendrier suivant (afin notamment de suivre le calendrier des concours administratifs et offrir aux étudiants la préparation la plus ajustée) :

- Début de formation : septembre année N
- Fin de formation : fin octobre année N+1

Afin de permettre aux étudiants de tous profils, à savoir étudiants ayant ou non suivi des enseignements fondamentaux en droit du travail, de pouvoir bénéficier d'une formation complète et de disposer des pré-requis nécessaires pour suivre les enseignements plus spécialisés en droit du travail, la maquette de formation a été conçue en articulation avec les enseignements dispensés en 3<sup>e</sup> année de Licence Droit général (en effet, c'est à ce niveau que sont dispensés les enseignements fondamentaux en droit du travail – Droit du travail 1 (S5) – Droit du travail 2 (S6)).

Aussi :

- Les étudiants inscrits dans le DU, parallèlement à leur troisième année de Licence, pourront suivre certains cours à la fois au titre du DU et à la fois au titre de leur L3 (Droit du travail 1 / Droit du travail 2 / Droit pénal / Procédure pénale / Procédure civile / Droit de la responsabilité administrative / Droit de la fonction publique).
- les étudiants suivant le DU, mais ayant déjà bénéficié de ces enseignements fondamentaux (ou équivalents) pourront obtenir une validation d'acquis de sorte à éviter les redondances et limiter, le cas échéant, le volume d'heures d'enseignement. Ainsi, un étudiant déjà titulaire d'une Licence de Droit et ayant déjà suivi, par exemple, les cours de Droit du travail 1 et 2, ne sera pas tenu de les suivre dans le cadre du DU.

Ainsi, le DU est composé :

- 8 cours magistraux mutualisés : 7 cours magistraux de 33 h avec la Licence Droit (cours portés par la Licence Droit général de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion) et 1 cours magistral mutualisé avec l'IPAG (24h, cours porté par l'IPAG).
- 5 cours spécialisés d'un volume de 10h à 15h selon les cas ; chacun de ces cours spécialisés étant accompagné de 4h de séminaire d'application et de mise en situation animées par des professionnels.
- 1 module d'insertion professionnelle et préparation aux concours d'un volume de 27h (organisé avec l'IPAG) ou un stage obligatoire d'une durée minimale de 4 semaines.

Pour le détail des enseignements, voir tableau en annexe.

## IX. Dispositifs de suivi de la formation \*\*

- **Évaluation des formations :** préciser le dispositif – obligatoirement - mis en place. Pour appui : cf IDIP

Pour l'évaluation de la formation, un **comité de suivi**, composé des responsable(s) pédagogique(s) du diplôme, d'un ou plusieurs représentants de l'IPAG, d'un ou plusieurs représentants des différents partenaires extérieurs (un ou plusieurs représentants de la DREETS Grand Est, un ou plusieurs représentants de l'INTEFP) et de tout autre personne dont l'appréciation sera utile pour l'évaluation à réaliser, **se réunira à l'issue de chaque année universitaire** avec pour objet une évaluation de la formation sur l'année écoulée.

- **Évaluation des enseignements :** préciser le dispositif mis en place. Pour appui, cf IDIP

Pour l'évaluation des enseignements, un **questionnaire d'évaluation** sera proposé aux étudiants, chaque année, à l'issue de leur formation.

- **Conseil de perfectionnement :** à mettre en place obligatoirement pour les diplômes nationaux. Pour appui, cf DES.

Sans objet

- **Autres dispositifs, le cas échéant :**

Sans objet

## X. Budget prévisionnel

Pour les diplômés d'université, il est attendu chaque année de retourner à la DES, début avril, un bilan du fonctionnement, en termes d'effectifs, en termes qualitatifs et en termes budgétaires, de la formation. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

### A. Financement à coût constant

VIA SFC : ne pas renseigner la rubrique. En effet, la gestion budgétaire et financière des actions de formation continue proposées par le SFC doit être conforme aux obligations du Code du travail et fait, à ce titre, l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la DIRECCTE.

HORS SFC : détailler les modalités de financement de la formation, en tenant compte des heures accomplies dans le service des enseignants, les heures complémentaires éventuellement nécessaires au paiement des heures hors-service et des intervenants extérieurs, ainsi que du nombre de groupes d'étudiants.

**Rappel : dans le cas des DU, les droits spécifiques minorés de 20% pour les frais de gestion, doivent pouvoir abonder les frais en question.**

Si la création ou la modification implique la création d'heures d'enseignement, indiquer en parallèle les suppressions ou les financements ad hoc couvrant le surcoût ainsi demandé.

Si le financement repose, en partie ou totalement sur un partenaire extérieur, joindre la convention établie avec lui, ou le projet de convention.

Pour les créations en alternance et les DU, merci de remplir le modèle de budget en annexe

La création du DU Pratique et contentieux des relations de travail entraîne **la création de 125,5 HETD d'enseignement**, entièrement financées par les droits spécifiques d'inscription et le soutien financier de la DREETS Grand Est.

L'ouverture de la formation entraînera le doublement de certains groupes (ex : TD) / promotions : **NON**

L'ouverture nécessitera un aménagement (locaux, matériel) : **NON**

La composante dispose du potentiel enseignant nécessaire : **OUI**

Nombre de personnels administratifs disponibles pour la gestion de la formation : **0,1 ETP**

En cas de création en alternance, précisez le nombre d'enseignants disponibles pour assurer le suivi des alternants (EPT) : **Sans objet**

## B. Paramétrage des droits d'inscription

### 1. Droits de base du diplôme

LICENCE (X) ou MASTER ( )

*Cocher ce qui convient en fonction du niveau de recrutement du diplôme*

### 2. Droits spécifiques

*Décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme d'après les populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant de lignes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le prix de chaque module.*

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
FI	450	Apogee
PREPA-TALENTS	1 500	Autre (DFI)

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

Les droits d'inscription des étudiants qui bénéficieront du dispositif Prépa-Talents sont pris en charge par l'INTEFP.

*En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan*



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2024 - 2025**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : Terminologie juridique anglaise

Date d'approbation par le Conseil de composante : 26 février 2024

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

### **Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 60**

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 96 HETD

*(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)*

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	69	0	8
Formation Continue	0	0	0

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	4992	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	6832
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1187	Autres recettes *	
Autres dépenses*	653		
Total des dépenses	6832	Total des recettes	6832
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser :

Commentaire du résultat :  
Par rapport à l'année 2022-2023, le nombre d'inscrits est en augmentation (+11 inscrits), ce qui permet de retrouver l'équilibre financier.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	60	112
Formation Continue	0	
Exonération	8	0

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	4992	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	6720
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1187	Autres recettes *	
Autres dépenses*	541		
Total des dépenses	6720	Total des recettes	6720
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser : déplacements, missions

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAU7U1/101	112	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui  ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2024 - 2025**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : **Clinique des Droits de l'Homme**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 26 février 2024

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

**Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 8 en 1<sup>ère</sup> année, 4 en 2<sup>ème</sup> année**

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Oui

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : Les cours sont répartis entre la Faculté de droit (enseignements mutualisés avec le Master 1 mention Droit des libertés et le Master 2 mention Droit international parcours Droit international) et la Fondation René Cassin- Institut international des Droits de l'Homme (séminaires cliniques et enseignement dans le cadre de la session annuelle).

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 0  
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	7 (1 <sup>ère</sup> année) + 1 (2 <sup>ème</sup> année)		1 (1 <sup>ère</sup> année)
Formation Continue	0		

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	6*350 (1 <sup>ère</sup> année) 1*150 (2 <sup>ème</sup> année) = 2250
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	450	Autres recettes *	500
Autres dépenses : Fondation René Cassin	2 300		
Total des dépenses	2 750	Total des recettes	2750
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser :

Commentaire du résultat : Le nombre d'inscrits progresse en 1<sup>ère</sup> année mais a fortement baissé en 2<sup>ème</sup> année (peu de réussite lors des examens du DU 1<sup>ère</sup> année en 2022-23).  
S'il n'y avait pas eu d'exonération, le résultat serait presque à l'équilibre.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	8 (1 <sup>ère</sup> année), 4 (2 <sup>ème</sup> année)	3400
Formation Continue		
Exonération	0	

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	3400
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	680	Autres recettes *	
Autres dépenses : Fondation René Cassin, déplacements missions	2720		
Total des dépenses	3400	Total des recettes	3400
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			0

\*A préciser

## 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DA8LU1	350	Apogée
DA8LU2	150	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui  ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :



## Institut d'études judiciaires

### Droits spécifiques 2024/2025 (approuvés au conseil de faculté du .....)

FORMATION	Niveau	Montant des droits spécifiques
Préparation aux concours Justice/police/gendarmerie	Master	900 €

La préparation aux concours de l'administration judiciaire, policière et de la gendarmerie :

Cette préparation a pour but de valoriser les compétences acquises par les étudiants préparant au sein de l'IEJ les concours d'accès aux professions de la justice (école nationale de la magistrature, école nationale des greffes...) ; de la police et de la gendarmerie au sens large.

Ces compétences portent sur le droit pénal, civil et public mais aussi sur la connaissance du monde contemporain (culture générale), sur la culture spécifique au monde de la justice et de la police, sur la maîtrise de la note de synthèse, sur la gestion du stress, sur la préparation sportive (le cas échéant), que les étudiants s'appêtent à exercer.



Faculté de droit

de sciences politiques

et de gestion

### Institut d'études judiciaires

#### Droits spécifiques 2024/2025 (approuvés au conseil de faculté du 26 février 2024)

FORMATION		Niveau	Montant des droits spécifiques
IEJ – Préparation à l'examen d'accès au CRFPA (étudiants inscrits à la préparation aux concours Justice, police et gendarmerie)	Renouvellement	Master	200 €
IEJ – Préparation à l'examen d'accès au CRFPA	Renouvellement	Master	400 €

#### La préparation à l'examen d'accès au CRFPA

L'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université de Strasbourg prépare ses étudiants à l'examen d'accès à un Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA).

Une trentaine d'intervenants (enseignants-chercheurs, avocats, magistrats et autres) anime des séminaires de révision, propose des exercices qui complètent la formation initiale des étudiants et entraîne les étudiants à l'examen d'accès au CRFPA.

Des préparations aux oraux d'admission sont assurées par des professionnels expérimentés (dont plusieurs anciens membres de jurys).

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- être titulaire d'un master 1 (ou équivalent) ou être inscrit dans un master 1 (ou équivalent)
- ne pas s'être présenté plus de trois fois à l'examen

d'accès au CRFPA Effectif prévisionnel : entre 350 à

400 étudiants

Durée de la formation: de mi-janvier à mi-juillet, soit 7 mois.

A compter de l'année universitaire 2024-2025 (démarrage des cours en janvier 2025), voici la répartition des enseignements au sein de la **Prépa CRFPA**. Les oraux d'entraînement (Grand oral et anglais) ne figurent pas dans cette répartition. Le volume horaire de ces entraînements dépend du nombre de candidats admissibles chaque année.

Note de synthèse (coef 3) : 15h.

Droit des obligations (coef 2) : 25h

Option 1 (coef 2) :

- droit civil : 20h
- droit des affaires :20h
- droit social :20h
- droit pénal : 20h
- droit administratif :20h
- droit international et européen :20h
- droit fiscal : 20h

Option 2 procédure (coef 2) :

- procédure civile : 20h
- procédure pénale :20h
- procédure administrative :20h

Grand oral (coef 4) : 30 heures